



ETAT CIVIL

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Martin Emilie
(Nom Prénoms)

DECLARE SUR L'HONNEUR

1/ Etre domicilié(e) à Belfort

rue de la Gare n° 115

depuis le 01 janvier 1995

Etre en résidence à _____

rue _____ n° _____

2/ Exercer la profession de Secrétaire de Direction

3/ Etre de nationalité française (1)

4/ Etre : célibataire - ~~non marié(e)~~ (rayer la mention inutile)

(1) REMARQUE TRES IMPORTANTE

En vertu de l'article 37 (nouvelle rédaction) du Code de la Nationalité, le mariage n'exerce plus, de plein droit, d'effet sur la nationalité.

En conséquence, la personne étrangère qui épouse un français n'acquiert pas automatiquement la nationalité française.

En revanche, l'étranger ou l'apatride de l'un ou l'autre sexe qui contracte mariage avec une personne de nationalité française, est susceptible de devenir Français par déclaration souscrite devant le Juge d'Instance. Cette déclaration ne peut être enregistrée qu'après le dépôt préalable de l'acte de mariage à la Préfecture du lieu de célébration.

A Belfort, le 10 juin 2008

Lu et approuvé (signature)